

Il existe 2 types de certificat d'urbanisme.

CUa :

Il permet de connaître le droit de l'urbanisme applicable au terrain, il renseigne sûr :

-

les dispositions d'urbanisme (par exemple les règles du Plan d'Occupation des Sols ou Plan local d'Urbanisme).

-

les limites administratives au droit de propriété (par exemple zone de protection des monuments historique).

-

l'existence d'un droit de préemption.

-

le régime des taxes et des participations d'urbanisme (par exemple Taxe Locale d'Equipement, Participation pour Raccordement à l'Egout, Participation pour Voirie et réseaux).

CUb:

-

reprend les informations ci-dessus,

-

et précise si le terrain concerné peut être utilisé ou non pour la réalisation projetée.

La demande doit être déposée ou envoyée en Mairie en **5 exemplaires** (les pièces à fournir sont détaillées sur l'imprimé).

Le délai d'instruction est fixé à 1 mois pour les CUa et 2 mois pour les CUb. Le Certificat d'Urbanisme est valable 18 mois.

Lien de téléchargement des formulaires de certificats d'urbanisme

[Les certificats d'urbanisme](#)